

Cas de fiscalité

Jeux du Commerce 2015
Université de Sherbrooke

« La famille Ritourmelle »



Cas de fiscalité présenté par :

Groupe Investors

La famille Ritourmelle

Cas rédigé par :

Caroline Lavoie

M. Fisc., chargée de cours en fiscalité – Université de Sherbrooke

Le mandat

Nous sommes présentement le 5 janvier 2015. Vous travaillez pour une importante firme-conseil en comptabilité et en fiscalité, la firme « Fis-Qualité Inc. ». L'associé de votre équipe, Paul Lagacé, vient vous voir pour vous confier votre premier dossier en fiscalité, soit celui de la famille Ritourmelle, des clients potentiels pour votre firme.

Paul Lagacé a rencontré les différents membres de la famille Ritourmelle lors d'un souper-bénéfice au profit de la Fondation de l'Université de Sherbrooke; souper qui a eu lieu le 11 novembre dernier. Lors des discussions échangées avec les membres de la famille durant la soirée, chacun avait des préoccupations vis-à-vis sa situation fiscale pour l'année 2014. Ils aimeraient en apprendre davantage sur les opportunités fiscales qui leur sont propres à chacun.

Votre mandat consiste à préparer une présentation qui sera faite aux membres de la famille Ritourmelle. La présentation traitera des aspects fiscaux des différents membres de la famille Ritourmelle, à savoir M. Denis Ritourmelle, actionnaire unique de la société Bo-meubles Inc., ses trois (3) fils, Yvan, Jacques et Marc-Antoine, mais aussi pour la société Bo-meubles Inc. Bien entendu, ces derniers veulent profiter au maximum de tous les avantages prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu afin de minimiser les incidences fiscales à court, moyen et long terme, et ils veulent aussi obtenir vos conseils et vos recommandations pour chacun d'eux pour le futur selon les préoccupations exprimées.

Pour vous permettre d'entreprendre votre mandat rapidement, Paul Lagacé vous remet les informations qu'il a recueillies lors de sa rencontre avec la famille au souper-bénéfice de même qu'une copie d'un projet d'états financiers de Bo-meubles Inc. pour son dernier exercice financier, que M. Denis Ritourmelle est venu lui porter au bureau quelques jours avant Noël. Il vous remet aussi des informations qu'il a tirées des différentes déclarations de revenus 2013 de chacun des membres de la famille et de Bo-meubles Inc.

Informations sur Bo-meubles inc.

Bo-meubles Inc. («Bo-meubles») a été constituée en 1975 par M. Denis Ritourmelle («Denis»). Ce dernier, un résident du Québec depuis sa naissance, détient la totalité des actions de Bo-meubles. Lors de la constitution de Bo-meubles, Denis avait investi 1 000 \$ en contrepartie de 1 000 actions de catégorie «A». Ces dernières sont les seules actions émises et en circulation.

Bo-meubles exploite une entreprise de fabrication de meubles dans la région de Sherbrooke et sa fin d'exercice a toujours été le 30 novembre. Bo-meubles distribue ses produits dans une quinzaine de points de vente situés au Québec et en Ontario. En raison d'une gestion très sage, Bo-meubles est très rentable. Selon une évaluation faite récemment, les 1 000 actions de catégorie «A» de Denis ont une juste valeur marchande de 2 000 000 \$. Denis est convaincu que cette valeur augmentera significativement au cours des prochaines années étant donné la mise en place, en avril 2014, d'une nouvelle chaîne de production destinée à la fabrication de meubles haut de gamme.

Selon les informations retracées aux déclarations de revenus pour l'exercice terminé le 30 novembre 2013, les soldes fiscaux de Bo-meubles sont les suivants :

- Impôt en main remboursable au titre des dividendes (IMRTD) : 0 \$
- Compte de revenu à taux général (CRTG) : 234 890 \$
- Solde de perte en capital nette et de perte autre qu'en capital : 0 \$
- Compte de dividende en capital (CDC) : 133 075 \$

La juste valeur marchande des actifs de Bo-meubles est, dans tous les cas, égale à la valeur comptable, sauf en ce qui concerne un terrain détenu à titre de placement, qui a une juste valeur marchande de 225 000 \$, et en ce qui concerne les deux (2) usines de fabrication, qui ont une juste valeur marchande de 2 700 695 \$ (terrains et bâtiments).

Durant son dernier exercice financier terminé le 30 novembre 2014, Bo-meubles a effectué diverses transactions au niveau de ces immobilisations et Denis aimerait

connaître leur traitement fiscal afin de minimiser les impôts à payer de la société. De plus, il aimerait aussi qu'on lui précise si certains éléments demandent un traitement particulier et si certaines dépenses effectuées au cours de l'année seraient non déductibles. Toutes les informations pertinentes à ce sujet ont été incluses dans le projet d'états financiers qui se trouve aux annexes 1, 2 et 3.

Informations sur Denis Ritourmelle

Denis est âgé de 62 ans et il est marié à Claire Dupré («Claire») depuis 30 ans. Ils ont deux (2) fils, Jacques et Marc-Antoine, âgés respectivement de 29 et 27 ans. Denis a aussi un autre fils, Yvan, âgé de 40 ans, issu d'une première union.

Denis aimerait se retirer des affaires et prendre sa retraite d'ici un maximum de cinq ans. Il n'est pas trop ouvert à l'idée de vendre son entreprise à des étrangers; il aimerait plutôt que ses enfants prennent la relève. Toutefois, il n'aura peut-être pas le choix d'accepter cette alternative étant donné que, pour l'instant, seulement un de ses fils est impliqué dans les activités de Bo-meubles, soit Yvan. Même si ce dernier y travaille depuis plusieurs années, il a déjà signifié à son père, par le passé, qu'il n'était pas très intéressé à prendre la relève, car il a d'autres projets pour l'avenir. En ce qui concerne ses deux autres fils, ils ont chacun une carrière à l'extérieur de Bo-meubles. Malgré ce fait, Denis espère vraiment qu'au moins un d'entre eux changera d'idée avant qu'il prenne sa retraite.

Pour l'année 2014, les seuls revenus de Denis ont été des dividendes ordinaires (autres que déterminés) versés par Bo-meubles pour un montant totalisant 97 000\$. De son côté, Claire a reçu un salaire de 48 000 \$ pour divers travaux effectués au sein de l'entreprise.

Denis et Claire n'ont jamais utilisé leur déduction pour gains en capital par le passé. Ainsi, leur solde disponible au 31 décembre 2014 est de 800 000 \$ chacun. Ils n'ont aucun compte positif de «perte nette cumulative sur placements» («PNCP») et Denis a réalisé, en 2010, une «perte au titre d'un placement d'entreprise» («PTPE») de 25 000 \$ à la disposition de 100 actions de catégorie « B » qu'il détenait dans la société «Malenpoint inc.», une société contrôlée par son grand ami Roger Hamel.

Comme les actions de Denis ont pris beaucoup de valeur au cours des dernières années et qu'il y a de fortes chances que cette valeur augmente davantage d'ici à ce qu'il prenne sa retraite, Denis aimerait qu'on lui suggère une structure corporative à mettre en place qui lui permettrait, dans la mesure du possible, de minimiser les incidences fiscales relatives à une éventuelle vente de ses actions à des étrangers ou afin de faciliter le transfert de Bo-meubles à un de ses fils.

De plus, il aimerait aussi avoir la possibilité de diminuer sa charge fiscale relativement au revenu et au gain en capital éventuel. Il se dit prêt à effectuer toutes les transactions nécessaires en ce sens, mais souhaite continuer à contrôler la société jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite. L'une de ses préoccupations est de s'assurer que, malgré le fait qu'aucun de ses enfants ne veuille présentement prendre sa relève, il souhaite tout de même partager avec eux, de façon équitable, de son vivant ou à son décès, la plus-value future de Bo-meubles.

Informations sur Yvan Ritourmelle

Yvan travaille chez Bo-meubles depuis qu'il a l'âge de 16 ans. Il est présentement directeur de la nouvelle chaîne de production mise en place en avril 2014. Il n'est pas certain de vouloir prendre la relève de son père un jour, mais, malgré qu'il lui ait déjà signifié qu'il n'était pas vraiment intéressé, il y songerait à deux fois si l'opportunité se présentait. Présentement, ses préoccupations et la majeure partie de ses temps libres sont plutôt consacrées aux quatre (4) immeubles locatifs qu'il détient. Yvan trouve que c'est une bonne façon de faire de l'argent sans avoir à faire trop d'effort, et ce, sans compter la plus-value qui s'accumule sur les immeubles

avec le temps. Yvan a un revenu annuel d'environ 180 000 \$, soit 120 000 \$ de salaire et la balance tirée des revenus locatifs de ses immeubles.

Yvan est marié à Jacinthe Trudel («Jacinthe») et ils ont 2 enfants, Pierre et Sophie âgés respectivement de 17 et 14 ans. Depuis la naissance des enfants, Jacinthe ne travaille pas. Toutefois, maintenant qu'ils sont grands, elle songe à retourner sur le marché du travail.

Depuis environ dix (10) ans, et ce, afin de faciliter les choses et d'atténuer l'écart de revenu, Yvan remet annuellement à Jacinthe une somme de 18 000 \$ pour ses dépenses personnelles. Jacinthe, qui est très économe, ne dépense jamais toute la somme et réussit à investir plus ou moins 3 000 \$ par année dans un placement qui lui rapporte un rendement de 6 % par année.

De plus, il y a deux ans, soit en janvier 2013, Yvan a transféré à Jacinthe un immeuble locatif qu'il avait acquis en 2010 au coût de 238 000 \$ (terrain : 30 000 \$, bâtiment : 208 000 \$). Au moment du transfert, l'immeuble avait une juste valeur marchande de 292 000 \$ (terrain : 42 000 \$, bâtiment : 250 000 \$). Yvan avait toujours pris le maximum d'amortissement chaque année. Comme Yvan avait entendu parler que ce transfert pouvait se faire sans impact fiscal entre conjoints, il n'a rien inscrit dans sa déclaration de revenus de 2013 en lien avec ce transfert.

Ainsi, en 2013, Jacinthe a réussi à avoir un revenu pour l'année de 24 690 \$, soit 2 370 \$ de revenus d'intérêts et 22 320 \$ de revenus locatifs. Jacinthe avait aussi pris le maximum de déduction pour amortissement qu'elle pouvait prendre en 2013 sur l'immeuble locatif.

Pour 2014, comme Jacinthe songeait depuis quelque temps à retourner sur le marché du travail, elle s'est départie de l'immeuble locatif. À cet effet, elle a accepté une offre de 316 000 \$ (terrain : 47 000 \$, bâtiment : 269 000 \$), qui lui a été faite à la fin du mois d'octobre 2014. Le revenu net de location réalisé avant la vente était de 18 360 \$.

Au cours de l'année 2015, Yvan pense donner un deuxième immeuble locatif, mais cette fois-ci à son fils Pierre qui aura 18 ans dans l'année. Il se dit que ça sera pour

lui une bonne façon de partir dans la vie. Yvan se demande quels seront les impacts fiscaux de ce don.

Yvan et Jacinthe n'ont jamais utilisé leur déduction pour gains en capital par le passé, n'ont aucun compte positif de PNCP et n'ont jamais réalisé de PTPE.

Informations sur Jacques Ritourmelle

Jacques exploite une entreprise individuelle dans le domaine de la mécanique automobile depuis sept (7) ans. Il est séparé depuis trois (3) ans et il a la garde partagée de sa fille Amélie qui est âgée de 5 ans. Jacques n'a pas de nouvelle conjointe.

Comme son entreprise individuelle commence à prendre de l'expansion, il aimerait savoir s'il existe une façon de ne pas devoir s'imposer sur la totalité des revenus de son entreprise chaque année, puisqu'il n'a pas besoin de tout le revenu pour vivre. Il a entendu parler de l'incorporation, mais ne sait pas trop comment ça marche, et surtout si ça serait une bonne chose pour lui. Il aimerait avoir votre avis à ce sujet et aimerait savoir comment ça fonctionne exactement. Voici les informations recueillies auprès de Jacques et dans sa déclaration de revenus 2013.

- Valeur estimée de l'entreprise : 250 000 \$
- Revenu net d'entreprise : 193 854 \$
- Comptes fournisseurs : 8 000 \$
- Comptes clients : 15 354 \$

Immobilisations :

| | Catégorie | FNACC (\$) | JVM (\$) |
|-------------------------|-----------|------------|----------|
| Matériel roulant | 10 | 7 215 | 16 900 |
| Machine et outillage | 8 | 22 125 | 45 500 |
| Améliorations locatives | 13 | 4 110 | 4 210 |
| Matériel informatique | 45 | 40 | 40 |

Jacques n'a jamais utilisé sa déduction pour gains en capital par le passé, n'a aucun compte positif de PNCP et n'a jamais réalisé de PTPE.

De plus, en 2011, Jacques avait fait un prêt de 20 000 \$ à son grand ami Martin Parent («Martin») afin que ce dernier puisse démarrer son entreprise. Bien que le prêt ait été fait avec un taux d'intérêt de 4 % annuellement, Martin ne l'a jamais payé. Au début de l'année 2014, Martin a finalement fait faillite. Par les années passées, Jacques a tenté à plusieurs reprises de se faire payer, mais en vain. Maintenant que Martin a fait faillite, il est plus que certain que Jacques ne récupérera pas un dollar du prêt. Jacques se demande s'il y a quelque chose à faire avec ce prêt impayé.

Informations sur Marc-Antoine Ritourmelle

Marc-Antoine est célibataire et n'a pas d'enfants. Malgré son jeune âge, il est un informaticien de haute renommée. Aller jusqu'à tout récemment, il travaillait pour la firme «Bien branché Inc.»; une firme-conseil en informatique située à Montréal. Toutefois, au début du mois de novembre 2014, il a réalisé son rêve, soit celui de travailler pour une importante firme canadienne de jeux vidéo, Bo-Jeux Inc. («Bo-Jeux »).

Selon l'entente intervenue entre Bo-Jeux et Marc-Antoine, ce dernier recevra 600 000 \$ pour chacune des trois (3) prochaines années, soit 2015 à 2017. Son travail consistera à mettre en place un nouveau système informatique au siège social de Bo-Jeux, ainsi que dans les 50 filiales canadiennes de cette dernière. Il n'y a pas à dire, cela occupera tout son temps, mais Marc-Antoine ne croit pas qu'il aura besoin d'embaucher d'employés ou de sous-traitants pour mener ce projet à terme.

Des amis et collègues de Marc-Antoine lui ont conseillé de former une société par actions du nom de «Informatique M.A.R. Inc.» et de faire signer le contrat avec Bo-Jeux par cette société. Informatique M.A.R. Inc. lui verserait un salaire de base et des dividendes à l'occasion selon ses besoins financiers, qui sont d'environ 70 000 \$ par

année. Avec les surplus annuels de 530 000 \$, Informatique M.A.R. Inc. effectuerait divers placements et ainsi Marc-Antoine reporterait le moment de l'imposition.

De l'avis de ses amis et collègues, cette société pourrait, après son contrat avec Bo-Jeux, continuer à servir à gagner du revenu provenant des placements faits au cours de ces trois (3) années où il aura travaillé pour Bo-Jeux.

En créant cette société, Marc-Antoine est convaincu que c'est la bonne chose à faire et que Informatique M.A.R. Inc. pourra profiter des taux d'imposition plus bas applicables aux sociétés et qu'il pourra déduire plus de dépenses que s'il était plutôt salarié de Bo-Jeux. Marc-Antoine veut votre avis à ce sujet.

Marc-Antoine n'a jamais utilisé sa déduction pour gains en capital par le passé, n'a aucun compte positif de PNCP et n'a jamais réalisé de PTPE.

ANNEXE 1
PROJET D'ÉTATS FINANCIERS BO-MEUBLES INC.

| | <i>Bilan</i> <i>au 30 novembre</i> | |
|--|---------------------------------------|---------------------|
| | <u>2014</u> | <u>2013</u> |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Trésorerie | 101 748 \$ | 52 157 \$ |
| Débiteurs | 477 194 | 134 159 |
| Stocks | 583 639 | 408 503 |
| Avance à l'actionnaire, sans intérêt | <u>35 000</u> | <u>35 000</u> |
| | 1 197 581 | 629 819 |
| PLACEMENTS (note 2) | 275 000 | 275 000 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3) | <u>2 324 531</u> | <u>1 023 495</u> |
| | <u>3 797 112</u> \$ | <u>1 928 314</u> \$ |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs (note 4) | 565 359 \$ | 269 854 \$ |
| Dépôts de clients | 166 765 | 40 358 |
| Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice | 161 120 | 114 109 |
| Impôts futurs | 11 047 | 11 044 |
| DETTES À LONG TERME | <u>1 666 323</u> | <u>582 045</u> |
| | 2 570 614 | 1 017 410 |
| CAPITAL-ACTIONS | | |
| Catégorie « A » | 1 000 | 1 000 |
| BÉNÉFICES NON RÉPARTIS | <u>1 225 498</u> | <u>909 904</u> |
| | <u>3 797 112</u> \$ | <u>1 928 314</u> \$ |

ANNEXE 2
PROJET D'ÉTATS FINANCIERS BO-MEUBLES INC.

| | <i>Résultats</i> | |
|---------------------------------|--|-------------------|
| | <i>Pour l'exercice clos le 30 novembre</i> | |
| | <u>2014</u> | <u>2013</u> |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 3 350 704 \$ | 2 111 939 \$ |
| COÛT DES PRODUITS VENDUS | <u>2 246 451</u> | <u>1 543 574</u> |
| BÉNÉFICE BRUT | 1 104 253 | 568 365 |
| FRAIS D'EXPLOITATION | | |
| Frais d'administration (note 5) | 503 015 | 293 342 |
| Frais financiers | 41 244 | 47 353 |
| Amortissement | <u>106 673</u> | <u>93 500</u> |
| | <u>650 932</u> | <u>434 195</u> |
| BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | 453 321 | 134 170 |
| AUTRES PRODUITS | <u>51 830</u> | <u>80 226</u> |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS | 505 151 | 214 396 |
| IMPÔTS | | |
| Exigibles | 87 761 | 23 716 |
| Futurs | <u>4 796</u> | <u>13 312</u> |
| | <u>92 557</u> | <u>37 028</u> |
| BÉNÉFICE NET | <u>412 594</u> \$ | <u>177 368</u> \$ |

Bénéfices non répartis
Pour l'exercice clos le 30 novembre

| | <u>2014</u> | <u>2013</u> |
|-----------------------|---------------------|-------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 909 904 \$ | 817 536 \$ |
| Bénéfice net | <u>412 594</u> | <u>177 368</u> |
| | 1 322 498 | 994 904 |
| Dividendes | <u>97 000</u> | <u>85 000</u> |
| SOLDE À LA FIN | <u>1 225 498</u> \$ | <u>909 904</u> \$ |

**ANNEXE 3
BO-MEUBLES INC.**
*Notes complémentaires
Pour l'exercice clos le 30 novembre*
1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société est régie en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) et se spécialise dans la fabrication et la mise en marché de meubles résidentiels et de produits connexes.

2. PLACEMENTS

| | <u>2014</u> | | <u>2013</u> |
|----------------|----------------|----|----------------|
| Dépôt à terme | 100 000 | \$ | 100 000 |
| Terrain vacant | <u>175 000</u> | | <u>175 000</u> |
| | <u>275 000</u> | \$ | <u>275 000</u> |

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | <u>2014</u> | | | <u>2013</u> |
|-----------------------|------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| | <u>Coût</u> | <u>Amortissement cumulé</u> | <u>Valeur nette</u> | <u>Valeur nette</u> |
| Bâtiment | 1 904 914 | 311 301 | 1 593 613 | 520 719 |
| Terrain | 383 580 | -- | 383 580 | 158 580 |
| Enseigne | 4 965 | 3 121 | 1 844 | 817 |
| Matériel et outillage | 358 030 | 146 887 | 211 143 | 250 962 |
| Matériel informatique | 34 502 | 28 147 | 6 355 | 9 563 |
| Camion de livraison | 137 463 | 91 062 | 46 401 | 66 750 |
| Matériel roulant | 77 000 | 3 210 | 73 790 | -- |
| Mobilier de bureau | <u>33 220</u> | <u>25 415</u> | <u>7 805</u> | <u>16 104</u> |
| | <u>2 933 674</u> | <u>609 143</u> | <u>2 324 531</u> | <u>1 023 495</u> |

Au courant de son exercice financier terminé le 30 septembre 2014, la société a effectué les transactions suivantes au niveau de ses immobilisations :

Le 15 janvier 2014, la société a fait l'acquisition d'un bâtiment neuf au coût de 1 200 000 \$ (terrain : 225 000 \$ et bâtiment : 975 000 \$). Ce nouveau bâtiment sert exclusivement à la nouvelle chaîne de production mise en place pour la fabrication de meubles haut de gamme.

Le 18 mars 2014, la société a vendu une machine qui servait à la fabrication et à la transformation pour 30 000 \$. Il s'agissait du dernier bien de la catégorie 43. Cette machine avait été achetée en 2005 au coût de 50 000 \$. La FNACC de la catégorie était de 35 815 \$ à la fin de l'exercice terminé le 30 novembre 2013.

Le 25 mars 2014, la société a fait l'acquisition de nouveaux équipements de fabrication et transformation au coût de 150 000 \$.

Le 30 avril 2014, la société a fait l'acquisition de deux automobiles devant être utilisées par les deux nouveaux vendeurs de Bo-meubles, Pierre Côté et Conrad Ladouceur, dans l'exercice de leurs fonctions. Avant cette acquisition, Bo-meubles n'avait pas de vendeurs et ne fournissait pas d'automobile à aucun employé. Cette nouvelle approche de commercialisation a été mise en place le 1^{er} février 2014. Voici le coût d'acquisition de chacune de ces automobiles :

- Honda Civic – Pierre Côté 28 000 \$
- Audi A4 – Conrad Ladouceur 49 000 \$

4. CRÉDITEURS

| | <u>2014</u> | <u>2013</u> |
|----------------------|--------------------------|--------------------------|
| Fournisseurs | 292 482 \$ | 132 239 \$ |
| Salaires et vacances | 190 484 | 71 886 |
| Bonis à payer | 50 000 | 50 000 |
| Retenus à la source | <u>32 393</u> | <u>15 729</u> |
| | <u><u>565 359</u></u> \$ | <u><u>269 854</u></u> \$ |

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

| | <u>2014</u> | <u>2013</u> |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Salaires et charges sociales | 409 003 \$ | 209 382 \$ |
| Assurances | 5 018 | 1 023 |
| Fournitures de bureau | 12 271 | 12 022 |
| Frais bancaires | 2 261 | 1 213 |
| Publicité et promotion | 44 735 | 40 949 |
| Représentation et déplacements | <u>29 727</u> | <u>28 753</u> |
| | <u><u>503 015</u></u> \$ | <u><u>293 342</u></u> \$ |

Le poste « Salaires et charges sociales » inclut le salaire de Claire, l'épouse de Denis, d'une somme de 48 000 \$. Claire effectue différents petits travaux, dont le ménage du bureau des ventes, pour une dizaine d'heures par semaine. Le solde correspond aux salaires des employés de la société.

Le poste « Assurances » inclut un montant de 4 000 \$ payé pour une assurance sur la vie de Denis pour un montant de 1 000 000 \$. Cette assurance a été acquise pour garantir un emprunt de 750 000 \$ contracté auprès de l'institution financière de Bo-meubles pour l'achat du nouveau bâtiment servant à la nouvelle chaîne de production.

Le poste « Publicité et promotion » inclut un montant de 1 350 \$ que la société a payé pour la participation de Denis, Claire et Yvan à la soirée-bénéfice organisée par la Fondation de l'Université de Sherbrooke, dans le cadre d'une levée de fonds, qui a eu lieu le 11 novembre 2014. Le coût du billet pour assister à cette soirée était de 450 \$ par personne, ce qui incluait un don de 300 \$ à la Fondation et un repas d'une valeur de 150 \$. Jacques et Marc-Antoine ont aussi assisté à ce souper, mais ils ont payé leur propre billet. De plus, un montant de 7 000 \$ a été versé à un autre organisme de bienfaisance au cours de l'année. Ces dons ont été faits dans le but de faire connaître la société et d'entretenir une bonne image au sein de la communauté. Bo-meubles a obtenu un reçu officiel pour chacun des deux dons. Les autres frais représentent de la publicité payée dans des magazines de décoration et lors d'évènements spéciaux auxquels Bo-meubles a participé.

Le poste « Représentation et déplacements » se détaille comme suit :

- Congrès de l'Association des fabricants de meubles du Québec (« AFMQ ») qui se tient annuellement à Toronto et auquel Yvan a assisté. Le congrès, d'une durée de trois jours, a eu lieu du 7 au 9 mai 2014 et a coûté 2 945 \$ incluant les frais d'hébergement, de déplacement, et les repas.

- Bo-meubles remet annuellement à ses meilleurs clients, en guise de cadeaux de Noël et en remerciement de leur confiance et de leur fidélité, des bouteilles de vin. En décembre 2013, 25 bouteilles à 100 \$ chacune ont été remises.

- Frais de déplacement, d'hébergement et de repas des deux nouveaux vendeurs pendant qu'ils étaient à l'extérieur de la ville : 12 657 \$ (4 368 \$ pour les repas).

- Le solde, soit 11 625 \$ a été versé à titre d'allocation pour utilisation d'un véhicule à des employés :
 - 4 125 \$ pour l'employé A qui a parcouru 6 875 km à des fins d'emploi;
 - 2 562 \$ pour l'employé B qui a parcouru 4 270 km à des fins d'emploi;
 - 4 938 \$ pour l'employé C qui a parcouru 8 230 km à des fins d'emploi.